

FLASH FLAVESCENCE DOREE 2020

TRAITEMENTS OBLIGATOIRES CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE SECTEUR DE CHARENTES-COGNAC

- Arrêté du 19 décembre 2013 modifié relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.
- Arrêté du 24 mai 2006 modifié relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est toujours très présente dans les vignobles. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place. La lutte doit être collective pour être efficace.

Dates des éclosions de *Scaphoïdeus titanus*

- 29 avril à St Fraise
- le 7 mai à Gémozac et La Couronne

Sources : FREDON Nouvelle-Aquitaine, BNIC

Les traitements obligatoires doivent être appliqués aux dates indiquées ci-dessous mais il est possible que pour certains secteurs, il y ait de légères modifications. Le cas échéant, il faut se référer en priorité à la préconisation transmise par la FREDON .

Un certain nombre de communes ou parties de communes sont classées à 1+1/0 et, dans ce cas, la plage d'application du premier traitement est le plus souvent de 2 semaines. Il est toutefois préférable de positionner l'application pendant la première semaine lorsque les communes ou parties de communes rentrent pour la première fois en zone de lutte obligatoire.

Protection des insectes pollinisateurs :

Lorsque des plantes en fleurs ou en période de production d'exsudats se trouvent sous des arbres ou à l'intérieur d'une zone agricole utile destinés à être traités par des insecticides ou acaricides, leurs parties aériennes doivent être détruites ou rendues non attractives pour les abeilles avant le traitement.

Dates de traitement pour les départements de la Charente et de la Charente-Maritime

. **Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits non autorisés en Agriculture Biologique**

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)
T 1 Larvicide	du 1 ^{er} au 7 juin	du 1 ^{er} au 7 juin	du 1 ^{er} au 14 juin
T 2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 15 juin au 21 juin	: À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 15 juin au 21 juin	PAS DE T2
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne)	PAS de T3	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.

Pour les communes à 1+1 en piégeage : Merpins, Triac-Lautrait et Saint Maigrin, les viticulteurs seront avertis individuellement du dépassement de seuil et donc du déclenchement du T3 par les Chambres d'agriculture de Charente ou Charente-Maritime.

Dates retenues dans le cas de l'utilisation des pyréthrinés d'origine naturelle.

Attention : le piégeage ne s'applique pas aux utilisateurs de **pyréthrinés d'origine naturelle** : ces derniers, sur les zones ou communes à 3, 2+1 ou 2 effectuent 3 larvicides et sur les zones ou communes à 1+1, 2 larvicides avec des **pyréthrinés d'origine naturelle** sur leurs parcelles de vignes.

Nombre de traitement à réaliser avec des pyréthrinés d'origine naturelles	3 TRAITEMENTS		2 TRAITEMENTS
Classement des communes en nombre de traitements obligatoires	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)
T 1 Larvicide	du 1 ^{er} au 7 juin	du 1 ^{er} au 7 juin	du 1 ^{er} au 7 juin
T 2 Larvicide	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement
T 3 Larvicide	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement	PAS DE T3

NB : L'autorisation de mise sur le marché (AMM) prévoit 3 applications maximum.

Nombre de traitements obligatoires par communes pour chaque département

ATTENTION

Toutes les parcelles déclarées contaminées en 2019 et qui n'ont reçu aucun insecticide homologué contre la cicadelle de la flavescence dorée devront obligatoirement recevoir 3 traitements (2 larvicides et 1 adulticide) même si la commune sur laquelle elle se trouve est à 1+1 ou 2+1 traitement. De même toutes les parcelles protégées au moyen de pyréthrinés d'origine naturelle (quelque soit le nombre d'applications) et déclarées contaminées en 2019 devront obligatoirement recevoir 3 traitements larvicides.

Les **vignes mères de greffons et de porte-greffes** doivent obligatoirement recevoir **trois** traitements aux mêmes périodes que les vignes situées dans les secteurs à 3 traitements

Contacts en Région :

SRAL : Thierry Aumonier 05 56 00 42 43 - 06 32 26 45 59
thierry.aumonier@agriculture.gouv.fr

Uriell Josselin 05 46 98 75 64
uriell.josselin@agriculture.gouv.fr

FREDON Nouvelle-Aquitaine : Laetitia Paulhac 09 77 02 33 38
laetitia.paulhac@fredon-na.fr

département de la Charente

Liste des communes en zone de traitement avec le nombre de traitements les concernant

Angeac-Champagne	3	Mérignac	3
Angeac-Charente	3	Merpins	1+1
		Mesnac	2
Ars	1+1	Les Métairies	3
Baignes Ste Radegonde	3	Mons	2
Barbezieux St Hilaire	3	Montboyer	2
Bardenac	3	Montmérac	3
Barret	3	Mosnac	3
Bassac	2	Moulidars	2
Bellevigne	3	Nercillac	3
Berneuil	2	Nonac	2
Bessac	2	Oriolles	2
Boisbreteau	2	Passirac	3
Bonneuil	3	Val des Vignes	3
Bouteville	3	Poullignac	2
Boutiers St Trojan	3	Reignac	3
Bréville	3	Réparsac	3
Brie s/s Chalais	3	Rouillac	3
Brossac	3	Graves St Amant	3
Champmillon	2	St Amant de Nouère	3
Chantillac	2	St Aulais la Chapelle	0
Chassors	3	St Brice	3
Chateaubernard	1+1	St Cybardeaux	0
Châteauneuf s/Charente	3	St Félix	3
Chatignac	0	St Fort s/le Né	3
Cherves Richemont	3	St Laurent de Cognac	3
Chillac	2	St Laurent des Combes	3
Cognac	3	St Martial	3
Condéon	2	St Médard de Barbezieux	0
Coteaux du Blanzacais	2	St Même les Carrières	3
Courbillac	3	St Palais du Né	3
Criteuil la Magdeleine	3	St Preuil	2
Curac	3	Ste Sévère	3
Echallat	3	St Simeux	3
Foussignac	3	Ste Souline	3
Gensac la Pallue	3	St Sulpice de Cognac	3
Genté	2	St Vallier	2
Gimeux	3	Salles de Barbezieux	3
Guimps	2	Salles d'Angles	3
Guizengeard	2	Sauvignac	3
Houlette	3	Segonzac	3
Jarnac	0	Sigogne	3
Javrezac	0	Touvérac	2
Juillac le Coq	1+1	Triac Lautrait	1+1
Julienne	3	Val d'Auge	3
Lachaise	2	Vaux Rouillac	3
Lagarde s/le Né	2	Verdille	2
Lignièrès Sonneville	3	Verrières	3
Louzac St André	0	Vibrac	3
Mainxe - Gondeville	3	Vignolles	3
Mareuil	3	Yviers	3

Département de la Charente (suite)

Communes voisines à 0 traitement

Aignes et Puypéroux	Combiers	Mainfonds	St Genis d'Hiersac
Aigre	Condac	Mansle	St Germain de Montbron
Ambérac	Coulgens	Marcillac Lanville	St Gourson
Ambleville	Coulonges	Marsac	St Groux
Anais	Courcome	Marthon	St Laurent de Belzagot
Angeduc	Courgeac	Médillac	St Projet St Constant
Angoulême	Courlac	Montbron	St Quentin de Chalais
Asnières s/Nouère	La Couronne	Montignac Charente	St Romain
Aubeville	Deviat	Montignac le Coq	St Saturnin
Aunac	Dignac	Montmoreau St Cybard	St Séverin
Aussac Vadalle	Dirac	Mornac	St Simon
Balzac	Douzat	Mouthiers s/Boême	St Sornin
Barbezières	Ebréon	Moutonneau	St Yrieix s/ Charente
Bayers	Edon	Nabinaud	Salles de Villefagnan
Bazac	Les Essards	Nanclars	Salles Lavalette
Bécheresse	Etriac	Nersac	Sers
Bellon	Feuillage	Oradour	Sireuil
Bessé	Fléac	Orgedeuil	Souffrignac
Bignac	Fleurac	Orival	Souvigné
Birac	Fontclaireau	Pérignac	Soyaux
Blanzaguet St Cybard	Fontenille	Pillac	Le Tâtre
Bonneville	Fouquebrune	Plassac Rouffiac	Torsac
Bonnes	Fouqueure	Poursac	Tourriers
Bors de Montmoreau	Garat	Pranzac	Touvre
Bors de Baignes	Gardes le Pontaroux	Puymoyen	Trois Palis
Bouëx	Genac	Raix	Tusson
Bourg Charente	Les Gours	Rancogne	Valence
Brettes	Grassac	Ranville Breuillaud	Vars
Brie	Gurat	Rioux Martin	Vaux Lavalette
Brie /s Barbezieux	Hiersac	Rivières	Ventouse
Bunzac	Jauldes	La Rochette	Verteuil s/ Charente
Cellettes	Juignac	Ronsenac	Vervant
Chadurie	Juillé	Rouffiac	Vilhonneur
Chalais	Jurignac	Rougnac	Villebois Lavalette
Chalignac	Ladiville	Roulet St Estèphe	Villefagnan
Champagne Vigny	Lamérac	St Amant de Montmoreau	Villegats
Champniers	Laprade	St Amant de Boixe	Villejésus
La Chapelle	Lichères	St Amant de Bonnieure	Villejoubert
Charmant	Ligne	St Angeau	Villognon
Charme	Linars	St Avit	Vindelle
Charras	Longré	St Bonnet	Vouharte
Chavenat	Lonnes	St Ciers s/Bonnieure	Voulgézac
Chazelles	Lupsault	Ste Colombe	Vouthon
Chenommet	Luxé	St Eutrope	Vouzan
Chenon	Magnac Lavalette Villars	St Fraigne	Xambes
Claix	Maine de Boixe	St Front	Yvrac et Malleyrand

département de la Charente-Maritime

Liste des communes en zone de traitement avec le nombre de traitements les concernant

Agudelle	2	Gémozac	3	St Ciers du Taillon	3
Allas Bocage	3	La Génétouze	3	St Dizant du Gua	3
Arces	3	Givrezac	3	St Eugène	3
Archiac	3	Les Gonds	2	St Fort s/Gironde	3
Asnières la Giraud	0	Gourvillette	3	St Genis de Saintonge	3
Aujac	0	Grandjean	0	St Georges Antignac	3
Aumagne	3	Grézac	2	St Georges des Agoûts	0
Authon Ebéon	2	Guitinières	20	St Georges des Coteaux	2
Avy	2	Haimps	3	St Germain de Lusignan	3
Bagnizeau	3	Jarnac Champagne	2	St Germain de Vibrac	3
Ballans	3	Jazennes	20	St Germain du Seudre	2
Barzan	1+1	Jonzac	20	St Grégoire d'Ardennes	0
Beauvais s/Matha	2	Juicq	2	St Hilaire de Villefranche	2
Bercloux	2	Lonzac	2	St Hilaire du Bois	3
Berneuil	3	Lorignac	2	St Julien de l'Escap	2
Biron	0	Louznac	3	St Léger	1+1
Blanzac Les Matha	3	Macqueville	3	St Maigrin	1+1
Bois	3	Massac	3	St Martial de Mirambeau	3
Boisredon	3	Matha	3	St Martin d'Ary	2
Bougneau	2	Mazerolles	2	St Martin de Juillers	3
Boutenac Touvent	2	Meschers s/Gironde	2		
Boisredon	3	Messac	2	Ste Même	2
Brie s/s Archiac	3	Meursac	3	St Ouen la Thene	2
Brie s/s Matha	3	Migron	3	St Palais de Phiolin	3
Brie s/s Mortagne	3	Mirambeau	3	St Pierre de Juillers	0
Brives s/Charente	2			St Quantin de Rançanne	3
Brizambourg	3	Mons	3	Ste Ramée	2
La Brousse	3	Montguyon	20	St Romain de Benêt	2
Burie	3	Montils	3	St Sauvant	3
Chadenac	0	Montlieu la Garde	20	St Seurin de Palenne	2
Chamouillac	3	Montpellier de Médillan	3	St Sever de Saintonge	3
Champagnolles	3	Mortagne s/Gironde	3	St Sigismond de Clermont	0
Chaniers	3	Mortiers	3	St Simon de Bordes	2
La Chapelle des Pots	3	Mosnac s/Seugne	0	St Simon de Pellouaille	3
Chartuzac	0	Nantillé	0	St Sorlin de Conac	3
Chenac St Seurin d'Uzet	1+1	Neuillac	3	St Thomas de Conac	3
Chérac	3	Neulles	3	Saintes	2
Cherbonnières	3	Neuicq	2	Salignac de Mirambeau	0
Chermignac	2	Neuicq le Château	3	Salignac s/Charente	0
Clam	3	Nieul Les Saintes	2	Sémillac	3
Clion s/Seugne	3	Nieul le Virouil	3	Semoussac	3
Colombiers	2	Orignolles	2	Semussac	2
Consac	0	Ozillac	3	Le Seure	3
		Paillé	3		3
Coulonges	2	Pérignac	3	Siecq	3
Courcerac	3	Pessines	2	Sonnac	3
Courcoury	3	Plassac	20	Soubran	0
Courpignac	3	Pons	2	Souméras	2
Coux	3	Port d'Envaux	2	Tanzac	3
Cozes	2	Préguillac	3	Tesson	3
Cravans	2	Prignac	3	Thaims	3
Dompierre s/Charente	3	Réaux sur Trèfle	2	Thénac	3
Le Douhet	0	Rétaud	2	Thézac	3
Echebrune	0	Rioux	2	Thors	3
Ecoyeux	3	Rouffiac	3	Les Touches de Périgny	2
Les Eglises d'Argenteuil	0	Rouffignac	3	Tugéras St Maurice	2
Epargnes	1+1	St André de Lidon	0	Vanzac	3
Fléac s/Seugne	0	St Bonnet s/Gironde	3	Varaize	2
Floirac	3	St Bris des Bois	2	Vénérand	0
Fontaines d' Ozillac	3	St Césaire	3	Villars en Pons	3
Fontcouverte	3	St Ciers Champagne	2	Villars les Bois	2
				Villexavier	2

département de la Charente-Maritime (suite)

Communes voisines à 0 traitement

Aigrefeuille d'Aunis	Courant	Montroy	St Martial sur Né
Aix	Courcelles	Moragne	St Martial de Vitaterne
Allas Champagne	Courçon	Mornac s/Seudre	St Martin de Coux
Anais	Cram Chaban	Le Mung	St Martin de Ré
Angliers	Crazannes	Muron	St Médard
Angoulins	Cressé	Nachamps	St Médard d'Aunis
Annepont	Croix Chapeau	Nancras	St Nazaire s/Charente
Annezay	La Croix Comtesse	Néré	St Ouen d'Aunis
Antezant la Chapelle	Dampierre s/Boutonne	Nieul s/Mer	St Palais de Négrignac
Archingeay	Doeuil s/le Mignon	Nieulle s/Seudre	St Palais s/Mer
Ardillières	Dolus d'Oléron	Les Nouillers	St Pardoult
Ars en Ré	Dompierre s/Mer	Nuaille d'Aunis	St Pierre d'Amilly
Arthenac	Echillais	Nuaille s/Boutonne	St Pierre de l'Isle
Arvert	Ecurat	Paillé	St Pierre d'Oléron
Aulnay	Les Eduts	Péré	St Pierre du Palais
Balanzac	Esnandes	Le Pin	St Porchaire
Ballon	Les Essards	St Denis du Pin	Ste Radegonde
La Barde	Etaules	Pisany	St Saturnin du Bois
Bazauges	Epiremont	Plassay	St Sauveur d'Aunis
Beaugeay	Fenioux	Polignac	St Savinien
Belluire	Ferrières	Pommiers Moulons	St Séverin s/Boutonne
La Benate	La Flotte	Pont l'Abbé d'Arnoult	St Sornin
Benon	Fontaine Chalendray	Pouillac	Ste Soulle
Bernay St Martin	Fontenet	Poursay Garnaud	St Sulpice d'Arnoult
Beurlay	Forges	Puilboreau	St Sulpice de Royan
Bignay	Le Fouilloux	Puy du Lac	St Vaize
Le Bois Plage en Ré	Fouras	Puyravault	St Xandre
Bords	Geay	Puyrolland	Saignes
Boresse et Martron	Genouillé	Rivedoux Plage	Salles s/Mer
Boscammant	Germignac	Rocheport	Saujon
Bouhet	Gibourne	La Rochelle	Seigné
Bourcefranc le Chapus	Le Gicq	Romegoux	Soubise
Bran	La Grève s/Mignon	Royan	Soulignonne
Breuil la Réorte	La Gripperie St Symphorien	Sablonceaux	Sousmoulines
Breuillet	Le Gua	St Agnant	Surgères
Breuil magne	Le Gué d'Alléré	St Aigulin	Taillant
Bussac sur charente	Hiers Brouage	St Augustin	Taillebourg
Bussac Forêt	La Jard	St Christophe	Talmont sur Gironde
Cabariot	La Jarne	St Clément des Baleines	Ternant
Celles	La Jarrie Audouin	Ste Colombe	Thairé
Cercoux	Jussas	St Coutant le Grand	Le Thou
Chaillevette	Lagord	St Crépin	Tonnay Boutonne
Chambon	Landes	St Cyr du Doret	Tonnay Charente
Champagnac	Landrais	St Denis d'Oléron	Torxe
Champagne	Léoville	St Dizant du Bois	Trizay
Champdolent	Loire s/Nie	St Félix	La Vallée
Chantemerle s/la Soie	Loix	St Froult	Vandre
Le Chateau d'Oléron	Longèves	Ste Gemme	Varzay
Chatelaillon Plage	Loulay	St Georges de Didonne	Vergné
Chatenet	Lozay	St Georges d'Oléron	La Vergne
Le Chay	Luchat	St Georges du Bois	Vérines
Chepniers	Lussac	St Germain de Marencennes	Vervant
Chervettes	Lussant	St Hippolyte	Vibrac
Chevanceaux	Marennes	St Jean d'Angély	La Villedieu
Chives	Marignac	St Jean d'Angle	Villemorin
Cierzac	Marsais	St Jean de Liversay	Villeneuve la Comtesse
Cire d'Aunis	Marsilly	St Just Luzac	Villiers Couture
Clérac	Les Mathes	St Laurent de la Barrière	Vinax
La Clisse	Mazeray	St Laurent de la Prée	Virollet
La Clotte	Medis	Ste Lheurine	Virson
Coivert	Mérignac	St Loup	Voissay
Contre	Meux	St Mandé s/Brédoire	Vouhé
Corme Ecluse	Migré	St Mard	Port des Barques
Corme Royal	Moëze	Ste Marie de Ré	La Brée les Bains
La Couarde s/Mer	Montendre		